

ARRETE DE SUPPRESSION DE MANDATAIRES REGIE DE RECETTES « ANIMATIONS MUNICIPALES »

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'arrêté de création de la régie de recettes « Animations Municipales » en date du 4 janvier 1999,

Vu l'arrêté du 22 septembre 2020 nommant Mme HAAF Marie régisseur titulaire et Mme DUBUISSON Alexandra régisseur suppléant,

ARRETE

ARTICLE 1 : La suppression des régisseurs désignés ci-dessous en tant que mandataires supplémentaires avec effet au 31.05.2023,

- Mme HOFFMANN Diana
- M. OGUZ Ozcan
- M. SULER Maxime

Fait à Sarreguemines, le 17 mai 2023

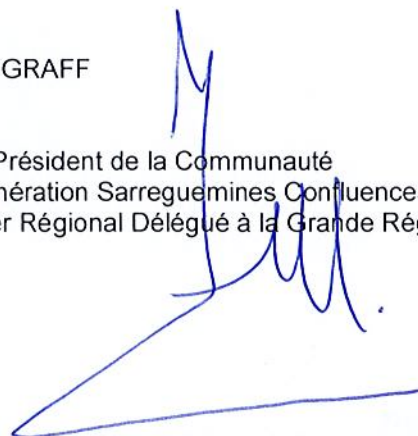
Marc-Antoine VANDERBEKEN

Le Responsable du Service de
Gestion Comptable



Marc ZINGRAFF

Maire
1^{er} Vice-Président de la Communauté
D'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région



Le mandataire suppléant
(Avec la mention notifiée le « »)

HOFFMANN Diana

Notifiée le 21.7.23



Le mandataire suppléant
(Avec la mention notifiée le « »)

SULER Maxime

notifié le 30.06.23



Le mandataire suppléant
(Avec la mention notifiée le « »)

OGUZ Ozcan

Notifié le 30/6/23



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission

Copie transmise aux :

Régisseurs titulaire – Régisseur suppléant – S.G.C.- D.R.H.